

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE537

présenté par

M. Herth, M. Barbier, M. Straumann, M. Marc, M. Le Ray, M. Dhuicq, Mme Dalloz,  
Mme Genevard, Mme Vautrin et M. Lamblin

-----

### ARTICLE 12

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :  
« 3° *bis* Au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2, après le mot : « démographiques » sont insérés  
les mots :« , de capacité de production agricole ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Établir un plan local d'urbanisme implique une anticipation adaptée aux enjeux du territoire concerné. A cet effet, un diagnostic doit être rédigé. Mais, en l'état, la législation exclut le potentiel agricole de ce document d'urbanisme. Ceci pose des problèmes en termes d'aménagement du territoire.